

Dans le cadre **des 50 ans de l'OMS** et des **20 ans de Spor'ama**, l'Office Municipal du Sport a décidé d'organiser un concours de dessin.

L'objet de celui-ci est de réaliser la couverture du magazine du sport et des sportifs villeneuvois « **SPOR'AMA** » de **décembre 2018**.

1 - Participants

Le concours est ouvert **aux jeunes villeneuvois, à tous les adhérents des clubs sportifs villeneuvois et enfants inscrits dans une structure villeneuvoise âgée de 6 à 13 ans** répartis dans **2 catégories** :

- catégorie : 6 /9ans (nés en 2009 à 2012)
- catégorie : 10/13 ans (nés en 2008 à 2005)

Les participants ne devront avoir aucun lien de parenté avec les bénévoles et les salariés de l'OMS.

2 - Renseignements techniques

Les participants présenteront leur réalisation dans **un format A4** (21 x 29.7) **format paysage** sur un support papier afin qu'il puisse être reproduit sans perdre de sa qualité.

Les participants sont libres de représenter ce qu'ils souhaitent. Toutefois, leur création devra faire référence **à la pratique sportive, aux valeurs du sport**. Sont acceptées les créations réalisées sous forme de dessin et/ou collage (techniques de réalisation libres).

Seront exclus les projets numériques et ceux qui ne pourront être reproduits en raison de la qualité de la création envoyée, de même que les projets en 3D.

3 - Date limite de réception

La création devra être retournée **au plus tard pour le 14 mai 2018** à l'OMS précisant obligatoirement au dos : le nom, le prénom, l'adresse, le téléphone, le mail, la date de naissance et le club sportif villeneuvois d'appartenance le cas échéant. Toute mention illisible invalidera la participation.

4 - Vote

Seront amenés à voter :

- Les représentants des clubs sportifs et les différents invités à l'Assemblée générale de l'OMS,
- Les visiteurs de la Foire aux Associations,
- Les membres du Comité directeur et les salariées de l'OMS

Le bureau directeur a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au règlement. Ses décisions seront sans appel.

5 - Récompenses

Le concours est doté de nombreux lots :

• catégorie : 6 /9ans

- 1^{er} prix : chèque cadeau Décathlon de 40 €, un sac piscine, une gourde,
- 2^{ème} prix : chèque cadeau Décathlon de 30 €, un sac piscine, une gourde,
- 3^{ème} prix : chèque cadeau Décathlon de 20 €, un sac piscine, une gourde,

• catégorie : 10/13 ans

- 1^{er} prix : chèque cadeau Décathlon de 40 €, un casque audio
- 2^{ème} prix : chèque cadeau Décathlon de 30 €, 2 places de cinéma
- 3^{ème} prix : chèque cadeau Décathlon de 20 €, une batterie nomade

Les gagnants se verront remettre leurs cadeaux à l'occasion des **Récompenses du sport 2018** au Palacium à Villeneuve d'Ascq. Les lauréats devront être présents obligatoirement le jour de la remise des récompenses, dans le cas contraire ils ne pourront prétendre à leurs cadeaux.

6 - Exposition et communication

Les dessins seront exposés à :

- l'assemblée générale de l'OMS (mai 2018),
- à la Foire Des Associations (septembre 2018)
- aux Récompenses du Sport (décembre 2018)

Toutes les créations pourront faire l'objet d'une diffusion et/ou d'une exposition organisées par l'Office Municipal du Sport : aucune autorisation préalable ne sera requise et aucune contrepartie financière ne sera versée au concepteur.

7 - Clauses particulières

Les représentants légaux des participants acceptent de céder tous droits sur leurs compositions. L'ensemble des projets reçus sera la propriété exclusive de l'OMS.

L'OMS se réserve le droit d'interrompre le déroulement du concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligeaient.

8 - Acceptation du règlement

La participation au concours suppose de fait l'acceptation du présent règlement par les représentants légaux des participants.

9 - Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

L'Office Municipal du Sport

Ferme Dupire,

80 rue Yves Decugis 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : 03 20 98 69 66 - oms.va@orange.fr

Règlement concours et disponible sur www.sport-omsvdascq.fr